

Quant aux retentissements de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, la NDPA croit qu'il sera avantageux, et ce pour les fabricants des deux pays. Cette association a signalé que le marché canadien pouvait devenir particulièrement attrayant par suite de la diminution des droits de douane prélevés sur les produits américains. L'association soutient, comme elle l'a fait pour la dévaluation du dollar américain, que l'Accord de libre-échange pourrait être sans effet sur le secteur de la peinture en général parce que le volume des échanges est faible et que de nombreux fabricants américains ont des installations au Canada. Toutefois, on a souligné que l'Accord pourrait avoir de plus grandes répercussions sur certains sous-groupes du secteur de la peinture, notamment les enduits spéciaux, les enduits pour engins marins et les enduits pour composants de haute technologie, puisque ces produits ont constitué une part importante des échanges ces dernières années.

L'industrie canadienne des colorants, des teintures, des peintures et des vernis est jugée favorablement par toutes les associations qui considèrent aussi que les produits canadiens sont concurrentiels par rapport à ceux des États-Unis. Le représentant de la NPCA a affirmé qu'il était difficile de différencier les produits canadiens de l'industrie de la peinture à ceux des États-Unis parce que de nombreux fabricants américains exploitent des usines au Canada. Hormis cette perception favorable, deux associations considèrent que l'industrie canadienne est désavantagée par le coût élevé du transport des marchandises découlant de la vaste étendue du pays.

D'après les associations américaines, les foires commerciales que fréquentent le plus souvent les membres de l'industrie des colorants, des teintures, des peintures et des vernis sont : l'«AATCC Annual International Conference and Exhibition», la «National Decorating Products Show», la «Canadian Decorating Products Show», la «National Autobody Congress and Exhibition» et «Autofact». Vous trouverez à l'annexe 6 de plus amples renseignements sur ces foires commerciales, ainsi que la liste des publications spécialisées appropriées fournie par les associations.